

NATURA 2000 À BELLE-ILE-EN-MER

TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE LES ACTIVITÉS HUMAINES ET LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL BELLÎLOIS

Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

C'est un projet européen élaboré pour lutter contre la disparition d'espèces (ce qu'on appelle « baisse de la biodiversité »), en protégeant leurs lieux de vie (« habitats ») actuels lorsqu'ils sont menacés de disparition par les activités humaines.

Il crée un réseau européen de sites dits « d'intérêt communautaire » en application de deux directives européennes :

- la « Directive Oiseau » (1979) crée des « Zones de Protection Spéciale » ou Z.P.S., qui concernent les oiseaux.
- la « Directive Habitat (1992) définit des « Zones Spéciales de Conservation » ou Z.S.C., qui concernent les « habitats » des plantes et animaux (flore et faune)

Belle-Ile est concernée pour une Z.S.C. de 6932 ha qui se situe tout autour de l'île, à cheval sur terre et mer (59% de cette zone est terrestre et 41% sur le domaine public maritime). La partie maritime est à protéger à 100%, la partie terrestre contient 21% d'habitats à protéger dont près de la moitié de façon prioritaire. Il s'agit de la lande à bruyère vagabonde, les dunes, les hauts de falaises, les zones humides, certains boisements, les forêts de grandes algues sous-marines, le « maerl » (corail) entre Taillefer et les Grands-Sables) ainsi que des plantes rares.

Le but du projet Natura 2000 n'est pas d'imposer une réglementation venue d'« ailleurs » mais d'élaborer, par la concertation, un « contrat » qui définira les moyens de concilier **la préservation des habitats des espèces en danger avec les activités humaines** (obéissant à des exigences économiques, sociales et culturelles). Il s'agit de créer un **équilibre** durable entre des milieux naturels importants, donc à préserver et les pratiques humaines qui y prennent place.

Ce document, signé de tous, deviendra une charte que chacun aura décidé de respecter.

L'élaboration de ce contrat est pilotée par un comité (Copil) composé de représentants de l'ensemble des habitants : acteurs locaux, associations, d'un chargé de mission Natura 2000, Julien Froger. De représentants de l'état La maîtrise d'ouvrage est confiée à la CCBI.

Quatre groupes de travail sont constitués : « agriculture et chasse » (« agri. »), « communication et sensibilisation » (« com. »), « estran et zone marine » (« marin »), habitats côtiers et falaises (« terrestre »). Leur tâche est d'établir un état des lieux (« diagnostic socio-économique et naturel ») et un plan de gestion du site sous la forme d'un document d'objectifs (Docob) :

Réalisé au cours des prochains 18 mois, le Docob débouchera sur la définition d'actions précises nécessaires pour atteindre l'objectif de conservation des espèces à protéger.

L'Union Bellfïoise, dont l'objectif est de concilier préservation de l'environnement et développement de l'île, participe à deux groupes de travail : « agri. », « com. »